

# Laval – Fiche territoire 2015-2020



## Historique

La commune de Laval connaît dans les années 50, 60 et 70, un véritable essor de population : plus de 20 000 habitants – principalement des ouvriers – auxquels la Ville se doit d’offrir des logements. Dès la fin des années 1950, la création d’un nouveau quartier, Saint-Nicolas, se dessine. Il deviendra le plus important de la cité. *«Deux éléments vont jouer un rôle décisif dans la politique municipale, indique l’historien de la Ville de Laval Xavier Villebrun. D’abord, il y a la réactivation d’un plan d’urbanisme de 1943, qui visait à créer une nouvelle travée est-ouest entre deux zones appelées à connaître un grand essor démographique : les Fourches d’un côté, Saint-Nicolas de l’autre.»*

### **Une série de dispositifs vont ainsi voir le jour**

- 1959 : création de la ZUP des Fourches
- 1963 : création de la ZUP Saint-Nicolas
- Entre 1989 et 1992 : opération de développement social des quartiers sur le quartier des Pommeraies (Laval-nord)
- 1997 : trois quartiers lavallois ont été classés en ZUS à l’occasion du Pacte de relance pour la ville : Fourches, Pommeraies et St Nicolas (Kellermann-Murat-Mortier).
- 1994-2006 : Contrats de ville
- 2007-2015 : PRU sur le quartier des Pommeraies
- 2007-2014 : Contrat urbain de cohésion sociale

### **Les autres contrats ou dispositifs sur la Ville de Laval**

- Programme de réussite éducative (depuis 2007)
- Contrat Local de Santé (signé le 21 juillet 2014)

- Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (signé le 18 juin 2015)
- Projet éducatif local (validé en conseil municipal en février 2016)

## **Les Zus à Laval et le nouveau quartier prioritaire du Pavement**

À Laval, trois quartiers concernés par le pacte de relance pour la ville engagé depuis le 1er janvier 1997 sont classés en Zones urbaines sensibles (Zus) : Les Fourches, Les Pommeraies et la Zup Saint-Nicolas.

La construction de ces quartiers résulte d'un besoin de logements face à la forte demande locative d'une main-d'œuvre jeune issue de la campagne mayennaise, recrutée lors de la décentralisation d'usines nationales (comme Le Matériel Téléphonique – LMT, ou Thomson).

**Le quartier des Fourches** est situé à l'ouest de Laval entre le centre-ville et le quartier du Bourny. C'est le plus ancien des quartiers classés en Zus à Laval ; l'essentiel des logements date du début des années 1960. C'est un quartier résidentiel où l'habitat est composé de maisons individuelles et de tours de logements sociaux. Ce quartier diffère quelque peu des autres quartiers en difficulté. Il se caractérise par une population âgée (un habitant sur quatre a plus de 60 ans), mais connaît toutefois une dynamique de vieillissement modérée.

Située à l'est de la ville entre les quartiers Kellermann, Murat-Mortier et Pavement, prolongée par une zone commerciale au sud, **la Zup Saint-Nicolas** est le plus récent des quartiers classés en Zus. Sa construction remonte aux années 1970. Il se caractérise par un ensemble d'habitat social (plus des trois quarts des logements appartiennent au parc HLM) le plus souvent constitué de grands ensembles : neuf logements sur dix appartiennent à un immeuble possédant plus de 20 logements à une même adresse. La baisse de la population y est plus modérée que dans les autres quartiers sensibles.

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de la création des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) le quartier du Pavement est classé comme Nouveau quartier prioritaire (NQP). Situé à l'est de la ville, délimité au nord par l'avenue Chanzym, il se prolonge vers le sud pour rejoindre la Zup Saint-Nicolas. Il se caractérise par des ensembles de logements composés de barres d'immeubles.

**Le quartier des Pommeraies** est situé au nord-est. Il est enclavé entre la zone industrielle des Touches à l'est, des espaces sportifs au nord et à l'ouest, et la gare au sud. C'est le quartier qui a connu la plus forte baisse de sa population 10,3 % entre 1999 et 2006). Constitué de maisons individuelles et de tours HLM, ce quartier est actuellement en fin de réhabilitation avec un projet de rénovation urbaine qui a fait l'objet d'une convention entre l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la ville de Laval.

Depuis la réforme de la politique de la Ville de 2014, ce quartier n'est plus inscrit comme quartier prioritaire dans le nouveau contrat de ville mais demeure cependant un territoire de veille.



## **Le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Laval**

### **Signes particuliers**

De nouveaux projets ont vu le jour depuis le nouveau contrat de ville avec la mobilisation des financements de droit commun en priorité sur certaines actions jusqu'alors financés dans le cadre du CUCS et qui ont permis de mobiliser les crédits spécifiques plus particulièrement sur de nouveaux projets dont :

- une classe de pré-scolarisation sur le quartier des Fourches en partenariat avec l'éducation nationale
- le renforcement de l'encadrement pour une école de football du quartier Saint Nicolas par la Ville de Laval
- la création d'une Coopérative Jeunesse de Services par Codémarrage
- l'implantation sur le quartier Saint Nicolas d'un groupement de créateurs par la Mission locale
- la création d'un appartement pédagogique multipartenarial pour sensibiliser les habitants à la maîtrise de leurs charges locatives et au tri sélectif par Mayenne Habitat sur le quartier Saint Nicolas en partenariat étroit avec le Conseil départemental et le GLEAM (groupement local d'employeurs pour les agents de médiation) ; un camion pédagogique itinérant permet de développer également cette sensibilisation dans le reste du territoire avec le soutien de Méduane Habitat.
- Par ailleurs, une étude relative à l'organisation sur le territoire de la Ville de Laval quant à la question de l'apprentissage de la langue (FLE) est en cours (en cohérence

avec une étude du même ordre menée sur le territoire du département par le Conseil Départemental. Objectif : organiser de façon cohérente sur le territoire une offre de service permettant de couvrir les différents publics dans une logique de parcours (insertion sociale, insertion professionnelle, parentalité, etc.)

– Enfin, sur le volet santé, la mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale à l'échelle de l'agglomération lavalloise est en phase de démarrage avec une plénière envisagée dès la fin de l'année 2016.



### **Mise en place des conseils citoyens : action menée avec Unis Cité**

S'appuyant sur les dispositifs de participation des habitants existants sur la Ville de Laval (jeudis citoyens, ateliers de la cité, projets collaboratifs) la démarche relative aux conseils citoyens se poursuit. Huit jeunes en services civiques ont été recrutés par la Ville de Laval via Unis Cité comme ambassadeurs de la citoyenneté pour sensibiliser les habitants des quartiers à participer aux conseils citoyens. Pour ce faire, les jeunes ont organisé des rencontres à la sortie des immeubles, des écoles, sur les places, avec des actions festives type cafés et concerts citoyens dans les trois quartiers prioritaires et ont élaboré un questionnaire destiné à faire ressortir les points positifs et/ou négatifs ressentis par les habitants.

Trois réunions de lancement des conseils citoyens ont à la suite été organisées par la Ville et le Contrat de Ville pour présenter la démarche et recueillir les premières inscriptions des volontaires. Toujours en phase d'installation, les conseils citoyens devraient être effectifs au second semestre 2016.

### **La prise en compte de la formation des acteurs**

Afin de soutenir et renforcer les initiatives des acteurs de terrain participant à une meilleure compréhension des différences et à un mieux vivre ensemble, de favoriser les échanges sur les valeurs de la République et les questions de laïcité, de respect des différences, de lutte contre les stéréotypes, des formations tant des bénévoles que des professionnels sont organisées :

- formation des bénévoles intervenant sur l'apprentissage de la langue pour développer leurs compétences, leur apporter des outils et des pédagogies appropriées dans une approche de complémentarité avec les professionnels de la formation linguistique. Dans ce cadre, les formations proposées aborderont également des éléments d'éclairage sur les principes de discriminations, sur les valeurs de la république et de la laïcité
- formation des professionnels de terrain mais également des encadrants afin de délivrer un langage et des postures communes sur ces mêmes questions, organiser la réponse en matière de service public sur des situations concrètes touchant la laïcité ou le fait religieux

### **Autres types de formation des acteurs :**

- formation d'enseignants pour les outiller sur les questions de repérage des troubles du langage : le département sous doté en matière d'orthophonie, enfants non suivis, etc. L'objectif est donc de permettre à l'enseignant d'adopter une attitude adaptée et bienveillante face aux difficultés de l'enfant repérées en classe dans l'attente d'une prise en charge orthophonique. Il s'agit aussi de permettre d'avoir des regards croisés, avoir un langage commun entre différents professionnels
- formation des professionnels sur les questions de maîtrise des charges locatives afin de pouvoir conseiller et diriger les habitants vers un appartement pédagogique dédié à cette thématique sur un des quartiers prioritaires : dans ce cadre, une CESF organise des sessions à l'attention des professionnels dans un cadre pluridisciplinaire.

### **Les quartiers prioritaires**

Depuis la refonte de la géographie prioritaire, trois quartiers de la ville de Laval sont concernés par la politique de la ville :

- Kellermann, 2080 habitants
- Fourches, 1173 habitants
- Pavement-charité-mortier-murat, 3030 habitants

Le quartier Pommeraies, bénéficiaire d'un programme de rénovation urbaine à partir de 2009, est dorénavant sorti de la géographie prioritaire mais reste en veille active.

### **Les signataires**

<b>Collectivités territoriales</b>	<b>Etat</b>	<b>Autres signataires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Communauté d'Agglomération de Laval</li> <li>– Ville de Laval</li> <li>– Conseil Régional des Pays de la Loire</li> <li>– Conseil départemental de Mayenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Préfecture de la Mayenne</li> <li>– ARS Pays de la Loire</li> <li>– Procureur de la République</li> <li>– Direction des services départementaux de l'éducation nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mayenne Habitat</li> <li>– Méduane Habitat</li> <li>– Caisse des dépôts et consignations</li> <li>– Pôle Emploi Mayenne</li> <li>– Caisse d'allocations familiales</li> <li>– Mission locale</li> </ul>

## **Collectivités territoriales**

## **Etat**

## **Autres signataires**

- Chambre de métiers et de l'artisanat
- Chambre de commerce et d'industrie

La CPAM n'est pas signataire mais partenaire cependant sur les questions de santé.

### **L'organisation du service « Politique de la ville »**

Une équipe projet est en charge de l'impulsion et de l'animation quotidienne du Contrat de Ville, à l'échelle de l'agglomération

L'équipe opérationnelle du Contrat de Ville (6,3 ETP) est constituée :

- du référent politique de la ville et rénovation urbaine chargé du pilier cadre de vie (1ETP)
- du chef de projet du Contrat de Ville également chargé du pilier cohésion sociale (1ETP)
- d'une assistante administrative (1ETP)
- d'un agent d'accueil (accueil mutualisé PLIE/Contrat de Ville) (1 ETP)

Par ailleurs, trois chargées de mission mènent en interne des actions dans le cadre du Contrat de Ville.

- une infirmière cadre de santé chargée du volet santé en partenariat avec le Contrat Local de Santé (sous-groupe du pilier cohésion sociale) qui assure l'accompagnement individualisé des personnes isolées et en rupture de soins et coordination du futur Conseil Local de Santé Mentale (0,8 ETP)
- une juriste à mi-temps chargée du volet citoyenneté auprès des établissements scolaires et sur des permanences d'accès au droit (0,5 ETP)
- une animatrice chargée du dispositif Argent de poche à l'échelle de l'agglomération (1 ETP)

Enfin, le pilier développement de l'activité et de l'emploi est assuré par :

- le directeur du service emploi et PLIE de l'agglomération lavalloise (1ETP hors équipe opérationnelle du Contrat de Ville)



## **Le Programme de Réussite Educative**

Porté par le CCAS de Laval, il travaille en étroite collaboration avec le contrat de Ville et en constitue le volet individualisé quant à la thématique éducative. Il est composé d'une coordinatrice (1ETP), d'une référente parcours qui assure des missions d'accompagnement scolaire individualisé, de renforcement CLAS, de lien familles/école (1ETP) et d'une assistante à temps partiel. Autres intervenants sous forme de vacations : accompagnateurs scolaires, psychologue thérapeute libérale, art-thérapeute, etc. Enfin, l'Éducation nationale met à disposition sur ce dispositif une psychologue scolaire à taux plein.

## **Ressources**

[Contrat de ville 2015-2020](#)